



Mesdames, messieurs

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de votre questionnaire qui montre le travail de fonds que réalise votre CIQ. En tant que représentant des habitants de votre quartier, vous savez ce qui est nécessaire à votre environnement et nous vous remercions de nous faire part des désagréments, des craintes que vous vivez au quotidien, et des améliorations que vous souhaitez apporter.

Cependant, vous comprendrez que des réponses univoques (oui/non) ne correspondent pas à la situation de notre liste qui, aujourd'hui, n'est pas en charge de la gestion de la commune. Nous devons à chaque fois mesurer les contraintes techniques et réglementaires, et les aspects budgétaires.

Nous devons également prendre en compte les incidences sur les autres quartiers et l'impact global de l'ensemble des demandes de chacun des quartiers. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons associer demain la coordination des CIQ pour une vision globale et cohérente des besoins et des améliorations, pour décider en commun des priorisations. Nous pourrions ensuite associer chacun des CIQ pour engager les améliorations dans votre quartier dans une vision pluri-annuelle.

Pour autant, vous trouverez, ci-dessous, des réponses génériques à vos questions qui correspondent à nos orientations dont certaines se référeront à notre réponse au questionnaire du collectif des CIQ.

En tout état de cause, à votre première question : « Pouvez-vous envisager de mettre à l'ordre du jour de la prochaine mandature les demandes suivantes, si vous êtes élus à la Mairie de Fuveau ? » **notre réponse est oui**. Nous comptons déployer la participation citoyenne et engager un travail de fonds avec les CIQ. Un adjoint et un élu auront cet objectif en charge et ils occuperont une fonction transversale dans l'organisation de notre équipe.

QUESTIONNAIRE CIQ SAINT FRANCOIS :

Jas de Bassas :

-Un éclairage public intelligent dans l'impasse du Jas de Bassas conduisant au Centre commercial Europe, comme cela est demandé depuis 2013 ?

La réponse de Fuveau Demain :

Ces zones non éclairées posent des problèmes de sécurité.

Nous sommes favorables aux éclairages intelligents aussi souvent que nécessaire car pour des raisons financières et environnementales, il faut « éclairer juste » en prenant en compte la lumière utile et nécessaire. Cela permet de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, de s'assurer d'une durée de vie optimum des matériels, et de réduire son impact négatif sur la santé humaine, la faune et la flore et de diminuer la pollution lumineuse du ciel nocturne. Pour autant, cela ne doit pas se faire au détriment de la sécurité. Cela pourra passer par des phases d'expérimentation.

-Un véritable accès piéton, poussette et PMR au Centre commercial au bout de l'impasse du Jas de Bassas ?

La réponse de Fuveau Demain :

Nous sommes favorables à la mise en place d'un réel réseau piétonnier et vélo sur le territoire pour les modes doux. Comme nous le faisons savoir aux CIQ : « Nous vous confierons également une première mission qui est de nous soumettre un projet de réseau sécurisé piétons-vélos sur votre territoire respectif. En effet, nous voulons favoriser les modes actifs et doux qui ont un impact positif sur l'environnement et la santé, qui peuvent permettre à nos citoyens de mieux connaître leur commune et percevoir tout l'intérêt de conserver les zones agricoles et boisées. Nous attendons vos propositions pour décembre 2020 afin de finaliser un plan pluriannuel d'investissement dans ces chemins au cours de la mandature, sachant que, en prenant en compte le pacte de transition proposé par de nombreuses associations, nous nous sommes engagés à un budget de 250 000 €/an pour ces investissements. »

Rond-point de l'Europe :

-Un éclairage public ? (Oui/Non)

-Un cheminement piéton sécurisé par des passages protégés tout autour du rond-point ? (Oui/Non)

La réponse de Fuveau Demain :

La proposition de passage en agglomération (évoquée plus bas) de cette zone permettra de mettre en œuvre les équipements nécessaires à la sécurité de cette zone, dont l'éclairage et le cheminement piéton.

Avenue Maréchal Leclerc :

-Une restructuration de la gare routière ? (Oui/Non)

-Une urbanisation à visage humain, le long de l'avenue, devenue un axe urbain, intégrant une stratégie de réduction du transit des véhicules sur la RD 46, qui passent par cet axe pour des trajets de liaison Aubagne-Rousset, au lieu de passer par la Barque ? (Oui/Non)

La réponse de Fuveau Demain :

Nous souhaitons, dès le début du mandat, lancer une réflexion pour définir avec les Fuvelains notre ville de demain. En effet, nous voulons lutter contre le mitage et la disparition des espaces agricoles et naturels. Un concours d'architectes/paysagistes/ingénieurs (ou équivalent) nous permettra d'avoir des images de Fuveau faites par des professionnels et, à partir de celles-ci nous organiserons une réflexion citoyenne qui doit nous permettre, en particulier, de définir

l'usage des espaces proches du centre qui, en effet ne correspondent pas à la petite ville qu'est Fuveau. L'avenue du Maréchal Leclerc doit être réellement pacifiée, elle doit, entre autre, permettre l'échange en modes doux et laisser une place aux arbres nécessaires dans notre climat méditerranéen qui se durcit.

Pares-vues en plastique :

-Quelle est votre position sur les pares-vues en plastique (inesthétiques et source de pollution) visibles sur le domaine public (exemple : services techniques) et la possibilité de remplacer par des haies végétales ? (Pour/Contre)

La réponse de Fuveau Demain :

Tout ce qui augmentera la présence du végétal adapté au climat méditerranéen sera favorisé. Nous tenterons de convaincre chaque famille fuvelaine qu'elle agit ainsi favorablement pour elle-même, son environnement immédiat et l'environnement global. Nous verrons, avec la Métropole, comment intégrer cet élément dans le PLUI. Nous avons également prévu de mettre à la disposition des habitants les conseils d'un architecte/paysagiste afin que la qualité des espaces collectifs soit au rendez-vous.

C'est par l'exemplarité de la municipalité sur la qualité urbaine de ses réalisations et de ses équipements que nous pourrions encourager les Fuvelains à faire de même.

RD 96 (entre le rond-point de l'Europe et le carrefour avec le chemin de Saint-François) :

-Un déplacement des limites d'agglomération sur cette portion de route de l'autre côté de la RD 96 pour, en priorité, la sécuriser avec une réduction de la vitesse du trafic ? (Oui/Non)

La réponse de Fuveau Demain :

Nous renvoyons à notre réponse faite aux CIQ : « Il est possible de classer des zones urbanisées en zones « agglomération » dans la mesure où elles répondent aux critères définis par l'INSEE (pas de coupure de plus de 200mètres entre deux constructions). Le classement en zone agglomération est de la compétence du Maire seul (Article R411-2 et Article R110-2 du Code de la Route). La RD96 étant classée voie à grande circulation le représentant de l'État y a un pouvoir de police et peut s'opposer à l'arrêté municipal de classement en zone agglomération. Cette situation est potentiellement conflictuelle et la fermeté du maire est déterminante. Il est à noter que la préfecture ayant autorisé ou n'ayant pas bloqué la construction du lotissement Clos du Jas de Bassas (loi Barnier), cette zone doit être considérée de facto en zone agglomération.

- Une première étape serait de classer en zone agglomération, par arrêté municipal, un périmètre assez large autour du rond-point de l'Europe incluant le centre commercial, le lotissement du « clos du jas de Bassas » et le centre médical. La commune prendra en charge les aménagements liés à ce classement. La conséquence la plus importante serait la réduction de la vitesse à 50km/h.
- Une seconde étape pourrait être d'aménager la RD96 côté sud entre Brogilum et le rond-point mais le classement de la RD96 en voie à grande circulation peut freiner voire bloquer tout aménagement.
- Enfin il serait possible de sécuriser la RD96 entre le rond-point de l'Europe et le chemin de Saint François avec les mêmes risques de conflit avec le représentant de l'État, renforcés par le manque d'unité urbaine dans cette zone (plus de 200 mètres entre les constructions). De plus la distance étant importante, les coûts d'aménagement seront élevés au regard du faible nombre de riverains concernés.

Groupe scolaire Ouviaère :

-La mise en place d'une réflexion sur les possibilités de désengorgement du groupe scolaire surdimensionné et sur une refonte de la carte scolaire favorisant les déplacements piétons ?

La réponse de Fuveau Demain :

Nous renvoyons à notre réponse à la coordination des CIQ : « Concernant les écoles de l'Ouvière, avec la construction d'un nouveau bâtiment dédié au réfectoire, des créations de nouvelles classes ont été prévues aux anciens emplacements de cantine. Mais face à la démographie grandissante de Fuveau et pour éviter de refaire de l'élémentaire Ouvière une école à plus de 300 élèves, il faudra étudier à moyen terme l'implantation d'une nouvelle école. »

-La mise aux normes du trottoir entre l'école élémentaire Ouvière et le parking Guérin Marchi.

La réponse de Fuveau Demain :

cf notre réponse ci-dessus sur le développement des modes doux

Chemin de Saint-François :

-Confirmation de la mise en place d'un collecteur pour le tout à l'égout dans le cadre de l'urbanisation du pré de l'Ouvière, du début du chemin de Saint-François jusqu'au N°69 (Carrefour avec feu tricolore)

La réponse de Fuveau Demain :

S'il est nécessaire et prévu, il se fera. Nous vérifierons que cela a bien été acté par la municipalité dans le cadre du projet global.

Chemin de Saint-François (partie haute entre l'entrée des lotissements « La Bégude & L'Ouvière » et le carrefour avec la RD 96) :

-Un éclairage public, comme cela est demandé depuis 2013 ? (Oui/Non)

-Une reprise du tracé dangereux du dernier virage ? (Oui/Non)

-Un déplacement en retrait de la voirie des 4 containers poubelles (ordures ménagères et emballages) à l'angle de l'impasse de la Farigoule ? (Oui/Non)

-Une solution pour stopper les éboulements récurrents de terre et de pierres ? (Oui/Non)

-La suppression du rond-point giratoire malcommode devant l'entrée des lotissements « La Bégude & L'Ouvière » et son possible remplacement par un marquage au sol en peinture ?

-La mise en abatage des pins qui menacent de tomber sur le chemin ? (Oui/Non)

-La reprise du pluvial inopérant (plusieurs avaloirs sont situés du mauvais côté de la chaussée par rapport à la pente de la voirie) ? (Oui/Non)

-La reprise en peinture de ligne blanche continue devenue non visible ? (Oui/Non)

-La limitation du tonnage autorisé à 3,5 T (habitations en mitoyenneté immédiate en contrebas ?

La réponse de Fuveau Demain :

Vous nous signalez toute une série de difficultés auxquelles vous vous trouvez confrontés. Elles seront travaillées avec vous et les services concernés pour permettre une meilleure qualité de vie et, également, au final, des économies pour les Fuvelains car des zones mal conçues ont des incidences durant des années.

Plus particulièrement, sur la question des déchets, c'est un deuxième gros chantier que nous voulons engager avec les CIQ pour fournir à la Métropole une demande complète et cohérente, permettant un meilleur ramassage, un plus fort taux de recyclage et la suppression des décharges sauvages. Un conseiller municipal aura ce sujet en charge et travaillera avec vous.

Carrefour Chemin de Saint-Francois/RD 96 :

-Un éclairage public du carrefour ainsi qu' autour de l' abribus du ramassage scolaire ? RD 56 E (entre le rond-point du cimetièrre et le pont au carrefour avec le RD 96) E (entre le rond-point du cimetièrre et le pont au carrefour avec le RD 96) :

-Un dèplacemnt des limites d' agglomèration sur cette portion pour en prioritè sècuriser les accès aux nombreuses habitations ? (Oui/Non)

-Obtenir du Dèpartemnt une diminution de la vitesse autorisè ? (Oui/Non)

-Obtenir la sècurisation du dèbouchè du lotissement « Les Jardins du Repos » ? (Oui/Non)

La rèponse de Fuveau Demain :

Nous sommes conscients des problèmres de sècuritè au sortir des bus scolaires, surtout en hiver et de nuit. Ainsi, nous proposons d' examiner **prioritairement** cette question qui vous prè-occupe depuis de nombreuses annèes. En ciblant les lieux adèquats du carrefour en limite d' agglomèration.

Pour les autres questions, nous renvoyons à notre rèponse faite aux CIQ sur la zone d' agglomèration.

Merci pour votre sollicitation et, nous l' espèrons, une prochaine coopèration pour la qualitè de vie des Fuvèlains et la prèservaion de notre environnement.

